



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.369/5
21 mai 2012
FRANÇAIS

Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Première réunion du Groupe de coordination de l'approche
écosystémique (EcAp)

Athènes (Grèce), 29-30 mai 2012

**ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE
TERMES DE REFERENCE**

Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance

JUSTIFICATION DES ACTIONS

Introduction

En 2008, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont reconnu le besoin de mieux protéger les écosystèmes en mettant en œuvre de manière progressive l'approche écosystémique pour la gestion des activités humaines qui peuvent affecter l'environnement marin et côtier méditerranéen. Elles ont également adopté une feuille de route pour sa mise en œuvre (Décision IG 17/6). L'Approche écosystémique est conforme à la Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) dont l'objectif principal est d'atteindre ou de maintenir le Bon état écologique (BEE) des eaux marines des États membres à l'horizon 2020. Elle concerne un aspect fondamental du « Processus régulier pour l'établissement de rapports et d'évaluations globaux sur l'état de l'environnement, y compris les aspects socio-économiques » mis en place par la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Droit de la mer (A/64/L.18).

Un calendrier pour la mise en œuvre de l'Approche écosystémique jusqu'en 2019 a été adopté par la 17^{ème} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone en janvier 2012. Un projet financé par la CE et le PAM/PNUE en cours depuis 2009 soutient la mise œuvre des premières étapes de la feuille de route et un nouveau projet pour les trois années venir (de 2012 à 2014).

Le document de projet décrit plusieurs actions ainsi que leurs réalisations. L'une de ses réalisations s'intitule « évaluation socio-économique continue des services écosystémiques et développement d'une compréhension commune parmi les Parties contractantes » et doit être menée par le CAR/Plan Bleu.

Ce document présente les Termes de référence de cette action et décrit ses complémentarités ainsi que d'autres actions liées menées par le CAR/Plan Bleu, contribuant dans sa totalité à l'amélioration des réalisations des objectifs ECAP-Med.

Travaux antérieurs

Précédemment, le CAR/Plan Bleu a contribué à l'Évaluation initiale intégrée de la Mer Méditerranée, correspondant à l'étape 3 du processus de l'Approche écosystémique, par une section intitulée « la valeur économique des bénéfices durables rendus par les écosystèmes marins méditerranéens ».

Cette étude exploratoire propose une première valeur initiale des services durables rendus par les écosystèmes marins et côtiers méditerranéens pour le bien-être humain, tout en clarifiant les limites de l'exercice.

Cette approche est généralement perçue comme étant pertinente et réaliste, car elle a permis de respecter les délais avec les ressources disponibles à la fois :

- Bases méthodologiques conformément à l'état de la technique sur ces questions innovantes.
- Une analyse structurée des services durables rendus par les écosystèmes marins et côtiers méditerranéens.
- Une première évaluation des principales activités économiques marines et côtières (pêche, tourisme, loisir, protection de l'environnement marin et côtier).
- Un examen des données disponibles et des contraintes associées.
- Une première estimation des avantages monétaires durables.

Importance de l'Action pour la mise en œuvre de l'ECAP

Au niveau régional, cette action est très importante pour la définition du programme de mesures nécessaires afin d'atteindre les objectifs stratégiques de l'ECAP et contribuera entre autres au développement d'objectifs aux niveaux régional, subrégional et national.

Cette activité permettra aux parties contractantes d'établir une compréhension commune et des normes concernant l'analyse à entreprendre et les impacts à prendre en compte, tout en décidant des objectifs ainsi que des méthodologies communes, y compris l'échelle de l'évaluation par objectifs écologiques adoptée à la CdP17 en février 2012.

Les activités proposées impliqueront l'élaboration d'une approche commune au moyen d'une consultation et d'une négociation étroites avec les pays, y compris par la structure ECAP établie et la mise en œuvre d'un groupe de travail ad hoc avec les Parties, comme il se doit. Elle nécessiterait également une consultation et une mobilisation internes de l'expertise technique externe ainsi que des cadres de collaboration avec le système PAM, d'autres partenaires et ateliers avec les représentants des Parties contractantes.

Objectifs de l'Action

Dans ce contexte, le CAR/Plan Bleu développera davantage une analyse socio-économique des utilisations des écosystèmes marins, se focalisant sur les secteurs prioritaires tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, les activités récréatives, l'industrie pétrolière et offshore ; l'objectif global étant d'élaborer une approche commune et de favoriser une vaste appropriation par les pays méditerranéens riverains des dimensions socio-économiques impliquées dans la mise en œuvre de l'ECAP.

Cela est particulièrement important, car une majorité des pays méditerranéens riverains ne sont pas des États membres de l'Union européenne et ne sont ainsi pas sujets à l'application des directives européennes supranationales visant à atteindre ou maintenir le Bon état environnemental (BEE). Pour ces pays, les programmes de mesures seront alors décidés au niveau national dans la mesure où ils sont persuadés que cela sera bénéfique pour eux. Le PAM jouit d'un rôle central pour être influent par le biais de la mise en œuvre de l'ECAP en général et de cette action en particulier.

Liens avec le Processus régulier des Nations Unies sur l'état de l'environnement marin

Selon les termes de référence à convenir par les parties à la Réunion d'experts techniques en 2012, l'évaluation socio-économique complètera les écosystèmes et sera présentée en tant que contribution méditerranéenne majeure au Processus régulier de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'état de l'environnement marin, y compris les aspects socio-économiques, conformément à la Déclaration de Paris, adopté par la CdP17 en février 2012. Malgré les bénéfices économiques évidents, les océans du monde sont dégradés et toujours menacés. Dans ce contexte il existe de nombreux sujets de préoccupation au niveau mondial en ce qui concerne la manière dont les impacts sur l'environnement marin et côtier et les biens et services qu'ils engendrent doivent être gérés de manière durable. En réponse, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé en 2005 la nécessité d'un Processus régulier pour l'établissement de rapport et d'évaluation de l'état de l'environnement marin (Évaluation d'évaluation – AoA).

Conformément aux décisions du groupe directeur *ad hoc* de l'AoA, cette dernière doit : Couvrir les évaluations de l'environnement marin et côtier existantes, y compris leurs aspects écologiques, sociaux et économiques, au niveau mondial et régional, ainsi que les évaluations nationales sélectionnées avec une vaste représentation géographique.

- Être mise en œuvre au moyen d'une analyse critique des évaluations afin d'évaluer leur crédibilité scientifique, leur pertinence politique, leur légitimité et leur utilité.

Cette action contribuera à couvrir les aspects sociaux et économiques mentionnés dans l'AoA.

Cohérence avec les progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie UE DCSMM

La DCSMM établit clairement un rôle pour les Mers régionales. La DCSMM nécessite que les États membres coopèrent et promeuvent la coopération avec et au moyen des Conventions maritimes régionales et plus particulièrement la Convention de Barcelone dans la région méditerranéenne. La Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » stipule que, dans le cadre de l'évaluation initiale, une analyse économique et sociale doit être menée en ce qui concerne l'utilisation des eaux des États membres et le coût des dégradations de l'environnement marin. Sept Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui sont des États membres de l'UE sont obligées de mettre en œuvre la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM, 2008/56/EC) dont les objectifs sont similaires à ceux de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et pleinement cohérents avec l'application par le PAM/PNUE-Convention de Barcelone de l'Approche écosystémique dans la Méditerranée.

DÉCLARATION ET APPROCHE DE L'ACTION

Déclaration de l'action

Cette action permettra au CAR/Plan Bleu et ainsi au PAM/PNUE de développer davantage l'analyse économique et sociale impliquée dans la mise en œuvre de l'ECAP, en cohérence avec la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de l'Union européenne (UE) et particulièrement l'Article 8 (c). Pour les pays membres de l'UE, le projet contribue à respecter leurs engagements dans le cadre de la DCSMM.

Approche de l'action

Cette action va compléter l'évaluation intégrée en développant à horizon 2014 une **évaluation socio-économique** de la Méditerranée qui développe davantage l'étude préliminaire sur les services écosystémiques réalisés par le CAR/Plan Bleu au cours du précédent projet. La prise en compte des dimensions socio-économiques est importante pour l'élaboration de programmes de mesures visant à parvenir ou maintenir le Bon état écologique.

Programme de l'action

Dans ce contexte, le programme des activités se déroule de la manière suivante :

- Préparation de l'analyse économique et sociale à l'échelle régionale et sous régionale des activités humaines (principalement la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, les activités récréatives, l'industrie pétrolière et offshore) en utilisant la mer Méditerranée et sa zone côtière, y compris le coût de la dégradation de la richesse humaine dans l'absence de mise en œuvre des plans d'action et des programmes de mesures pertinents visant à maintenir le BEE (étape 7 de la feuille de route ECAP).
- Mise en place d'un groupe de travail ad hoc pour l'évaluation économique et sociale réunissant des experts mandatés par CP.
- Développement de lignes directrices pour les études nationales adaptées aux États non membres, discutées avec le groupe de travail ad hoc.

Des lignes directrices pour les études nationales seront établies en tant qu'adaptation pour le contexte méditerranéen du document d'orientation produit par ESA GT dans le cadre de la Stratégie commune de mise en œuvre (CIS). D'autres sources d'inspirations seront prises en compte en tant que résultats d'autre GT de la CIS DCSMM, le Processus régulier de l'Assemblée générale sur l'état de l'environnement marin y compris les aspects socio-économiques, l'évaluation OSPAR, le Système de comptes économiques de l'environnement. Les adaptations seront réalisées principalement pour les États non membres et porteront sur les aspects régionaux tels que les spécificités des écosystèmes méditerranéens ou l'absence de données.

Le Plan de travail provisoire de l'Action est présenté en Annexe 1.

Synergies avec d'autres travaux liés

Ce travail bénéficiera également de potentielles synergies qui seront développées avec deux projets liés :

- Une activité spécifique du projet régional Gouvernance et développement des connaissances. Ce projet, financé principalement par une subvention du FEM de 3 millions, a été conçu afin de favoriser l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement du Liban, du Maroc et de la Tunisie (actuels bénéficiaires). En coordination avec le PAM/CU, le CAR/Plan Bleu a proposé une activité précise visant à renforcer la mise en œuvre de l'ECAP et plus particulièrement l'appropriation de principes de l'AE par les pays bénéficiaires. Le projet consistera à développer des cas pilotes au sein des trois pays bénéficiaires. Les cas pilotes viseront à réaliser une évaluation portant sur une analyse socio-économique de l'utilisation des eaux marines dans leurs juridictions nationales. L'expérience acquise au sein de cas pilotes sera abordée par le groupe de travail régional ad hoc pour l'évaluation socio-économique et sera utile pour le développement de directives pour les études nationales adaptées aux États non membres.
- Le projet de recherche EC FP7 PERSEUS du 7^{ème} programme-cadre pour le sujet OCEAN 2011-3 : évaluer et prédire les effets des pressions naturelles et humaines dans la méditerranée et la mer Noire afin d'avoir une meilleure gouvernance. L'objectif du projet est de promouvoir des efforts de recherche durables et bien coordonnés afin de caractériser des schémas de pression en termes environnementaux et socio-économiques sur la Méditerranée et la mer Noire et de développer un cadre pour une mise en œuvre future des politiques adaptatives et des régimes de gestion tout en favorisant la coopération internationale avec les pays voisins, en cohérence avec les principes de la DCSMM.

